

LE MAG

01 HIVER
2020/2021

Fier & Ussès
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Une nouvelle équipe sur le terrain...



05. GOUVERNANCE

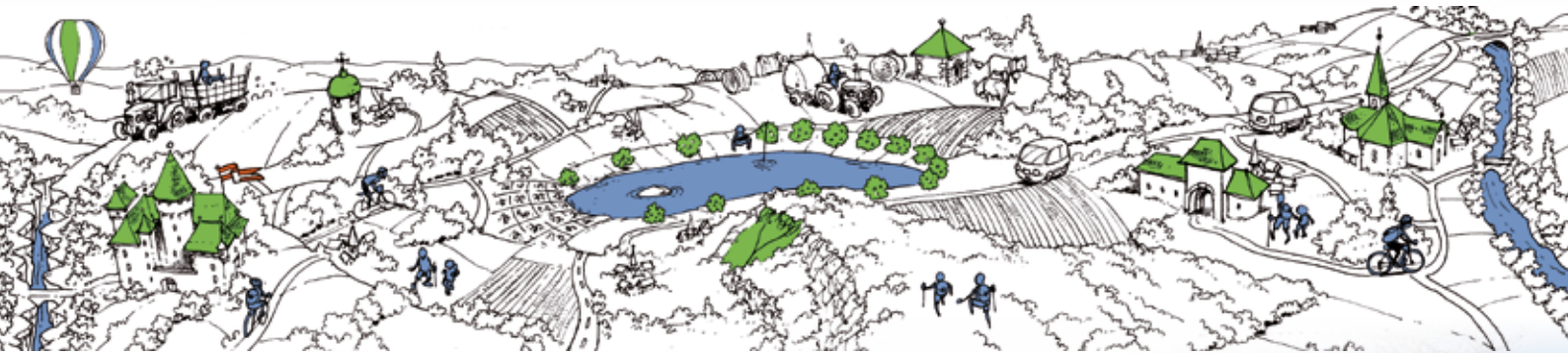
LA NOUVELLE ÉQUIPE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

06. PROJET DE TERRITOIRE

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE
DE DÉVELOPPEMENT ET
D'UN PLAN D'ACTION

08. PRÉSERVER NOTRE TERRITOIRE

DÉCHETS : VERS
UN NOUVEAU MODE DE
COLLECTE PLUS MODERNE



CHOISY / LA BALME DE SILLINGY / LOVAGNY / MÉSIGNY / NONGLARD / SALLENÔVES / SILLINGY

Edito

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, les 32 conseillers communautaires élus représentant les 7 communes de notre territoire se sont réunis le 15 juillet pour renouveler la gouvernance de la communauté de communes Fier et Usse. Cette assemblée a choisi de me faire confiance en me portant à la présidence de notre intercommunalité. Cette confiance m'honore et m'engage. Pendant les six années à venir, je consacrerai toute mon énergie à cette fonction.

Je tiens à remercier sincèrement les élus du mandat précédent qui ont œuvré durant les six dernières années. Ils ont impulsé une réelle dynamique au niveau de l'intercommunalité et ont contribué à faire émerger un esprit d'équipe communautaire.

Entouré d'un bureau communautaire composé de femmes et d'hommes venant d'horizons différents, je souhaite travailler dans la continuité et poursuivre le développement de notre territoire en engageant une démarche de projets. Organiser les responsabilités locales, mobiliser les acteurs, se fixer des objectifs partagés dans nos différents domaines d'intervention (aménagement du territoire, mobilités, questions sociales, économie) : il s'agit là du cœur de métier de l'intercommunalité.

Nous avons décidé dès le début de ce nouveau mandat d'engager l'élaboration d'un projet de territoire ambitieux et pragmatique. Il a pour but d'organiser l'action publique en fonction des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Ce document stratégique exprime une vision de l'évolution souhaitée du territoire et définit la feuille de route avec les actions à mettre en œuvre pour les 10 / 15 prochaines années. Je vous invite à suivre la démarche de co-construction de ce projet détaillée dans les pages du magazine consacrées à ce dossier.

Il est d'autant plus important selon nous d'avoir un fil conducteur en cette période de crise qui assombrit les perspectives économiques, écologiques et sociales. Notre territoire n'est pas épargné. Notre équipe communautaire, à l'écoute de l'ensemble des habitants et des acteurs locaux, va œuvrer en 2021 pour le développement de ce territoire qui nous est cher, à son climat de bien vivre ensemble et à la solidarité.

Les membres du Conseil et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2021, une bonne santé et la réussite dans vos projets.

Henri CARELLI

Président de la CCFU et Maire de Lovagny.



**Publication biannuelle
éditée par la CCFU.**

Imprimé sur du papier
écocertifié PEFC 10-31-1443



10-31-1443 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Directeur de la publication : Henri CARELLI

Rédaction : Anne-Lise BAILLARD
avec la participation des élus et des services

Design et impression : Kalistene Annecy

Photos : CCFU - Alter'Alpa Tourisme - Yan-Gaëtan Olivo

Tirage : 7 500 exemplaires.

La communauté de communes pour quoi faire ?

UNE STRUCTURE POUR FOURNIR DES SERVICES OU RÉPONDRE À DES BESOINS QUI DÉPASSENT LE PÉRIMÈTRE COMMUNAL



EN CLAIR...

La communauté de communes Fier et Usse est un **Établissement Public de Coopération Intercommunale**.

Elle exerce en lieu et place des communes membres, un certain nombre de compétences définies par ses statuts.

Cette définition revêt une importance majeure puisqu'une communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité.

Les communautés doivent exercer des **compétences obligatoires** précisément définies par la loi et des **compétences dites optionnelles** qu'elles choisissent au sein d'une liste arrêtée par le législateur.

Outre ces compétences définies par la loi, les communautés peuvent se voir transférer par les communes d'autres **compétences supplémentaires** selon les spécificités et les besoins du territoire.

Depuis 2001, les communautés ont connu une importante extension de leurs champs d'intervention.

LES COMPÉTENCES DE LA CCFU

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



GESTION DE L'EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES*



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : SCOT, Itinéraires de randonnée...



COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



TOURISME



AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT : CTENS (Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles)



POLITIQUE DU LOGEMENT : PLH (Programme Local de l'Habitat)

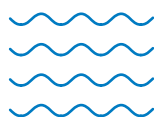


ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : gymnase la Mandallaz



ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : petite enfance, portage des repas à domicile, aide à la personne

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES



CONTRATS DE RIVIÈRES



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS



TRANSPORTS SCOLAIRES



VÉLO ROUTE V62



GESTION DES EAUX PLUVIALES (partie études et diagnostic)

*cette compétence est transférée par la CCFU au SILA depuis 2002

L'intercommunalité Comment ça fonctionne ?

QUI DÉSIGNE ?

DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

les conseillers communautaires sont automatiquement le maire, le 1^{er} adjoint, etc... selon le nombre de sièges attribués à la commune au sein du conseil communautaire.



DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 1000 HABITANTS

les conseillers communautaires sont élus par les électeurs en même temps et parmi les conseillers municipaux.

Le bulletin de vote comporte deux listes. Sur la 1^{re} liste, l'équipe candidate aux élections municipales ; sur la 2^e liste, les membres de cette équipe qui sont aussi candidats pour siéger au conseil communautaire.

QUI DÉCIDE ?

Les conseillers communautaires siègent au sein du **conseil communautaire : organe délibérant de la communauté de communes.**

Équivalent au conseil municipal de la commune, il se réunit régulièrement afin de régler par ses délibérations, les affaires de la communauté.

LA CCFU COMPTE 32 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ISSUS DE SES COMMUNES MEMBRES.

Le nombre et la répartition des conseillers communautaires sont définis par un accord local qui fait l'objet d'une délibération concordante des 7 communes.



SILLINGY : 10

LA BALME DE SILLINGY : 9

CHOISY : 4

LOVAGNY : 3

MÉSIGNY : 2

NONGLARD : 2

SALLENÔVES : 2

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désigne **LE BUREAU** composé du Président et des **8 vice-présidents**. Le bureau n'a pas de pouvoir de décision mais constitue une instance politique importante. Il donne un avis sur les propositions des commissions, examine les projets de délibérations qui sont soumis au conseil communautaire, et réfléchit aux orientations stratégiques.

Désigne **LES COMMISSIONS**. La CCFU compte **10 commissions thématiques composées de conseillers communautaires et conseillers municipaux**. Les commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles préparent les travaux du conseil communautaire ou du bureau dont elles sont chargées d'éclairer les débats.

Le Président élu parmi les conseillers communautaires est l'organe exécutif de la communauté. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, il met en œuvre les décisions avec l'aide des services et décide des dépenses à engager. Chef des services de la communauté, il défend ses intérêts en justice.

Les vice-présidents aident le Président de la communauté de communes dans sa tâche. Ils sont élus au sein du conseil communautaire. Le Président délègue à chacun un domaine particulier. Les vice-présidents n'ont pas de pouvoir de décision mais sont chargés, dans leur domaine d'activité, d'animer une commission thématique, de représenter le Président et de lui faire des propositions.

L'équipe 2020 / 2026

PRÉSIDENT



Henri CARELLI
Maire de Lovagny



8 VICE-PRÉSIDENTS



Séverine MUGNIER
Maire de La Balme de Sillingy,
en charge de la **gestion
des déchets**



Pierre AGERON
Conseiller municipal Sillingy,
en charge de
l'aménagement du territoire



Maly SBAFFO
Maire de Sallenôves,
en charge des **services
à la personne**



Christophe GUITTON
Maire de Nonglard,
en charge
des **finances**



Sylvie LE ROUX
Maire de Mésigny,
en charge de la
**communication et des
projets ressources humaines**



Yves GUILLOTTE
Maire de Choisy,
en charge des **bâtiments
et travaux**



Michel PASSETEMPS
Maire-adjoint de
La Balme de Sillingy, en charge
de l'**économie**, du **tourisme** et
du **transport à la demande**



Yvan SONNERAT
Maire de Sillingy,
en charge de l'**eau** et
de la **mobilité douce**

1 CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Jacqueline CECCON
Maire adjointe de Choisy, en charge
de la **transition écologique**

23 CONSEILLERS

CHOISY

BOCQUET Christian
MICHEL Christiane

LA BALME DE SILLINGY

BIELOKOPYTOFF Thomas
BOISSEAU Valérie
BOIVIN Elisabeth
COLELLA Rocco
DAVIET François
DONDIN Elodie
FRANCOIS Virginie

LOVAGNY

CHAMBARD Jean-Pierre
LOUP-FOREST Cécile

MESIGNY

NEYROUD Roland

NONGLARD

BOUVET Dominique

SALLENOVES

PERRIN Henri

SILLINGY

BAUDIN Yolande
BERNIGAUD Carole
DALLEVET Roger
DREME Fabienne
DUBOIS Luc
FALCONNAT Karine
FORNUTO Sophie
LANGANNE Philippe

Un projet de territoire pour la CCFU

A l'aube de ce nouveau mandat, les élus de la communauté de communes Fier & Ussets ont décidé d'élaborer un projet de territoire. Le projet de territoire est un document stratégique qui définit à la fois une vision de l'évolution souhaitée du territoire ainsi qu'une feuille de route des politiques et des actions prioritaires à mettre en œuvre.

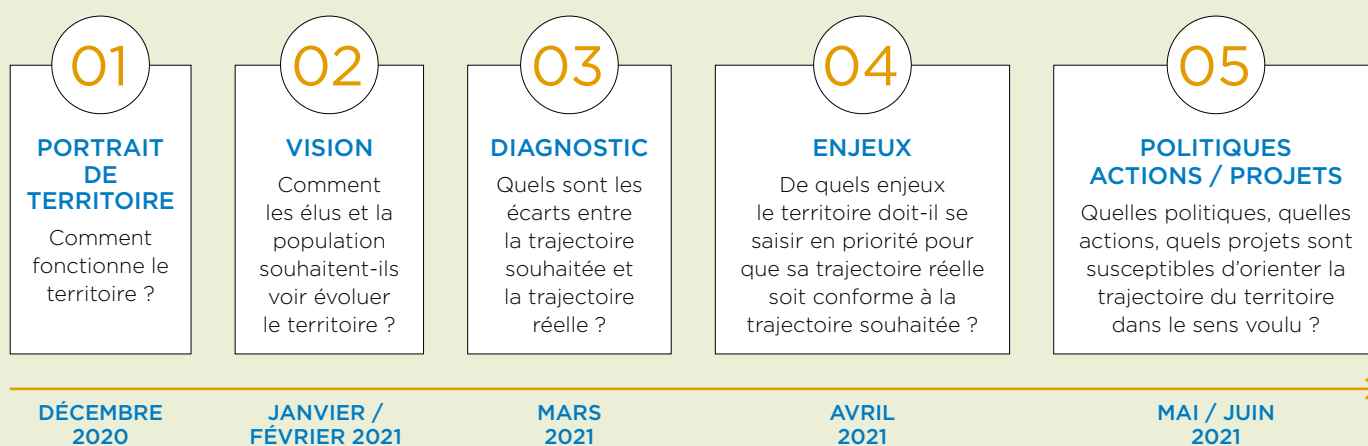
Au fil du temps, les intercommunalités ont acquis de nouvelles compétences. Désormais leur intervention est loin de se limiter aux grands services communautaires tels que la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau potable, ou l'assainissement. **Les intercommunalités ont de plus en plus de responsabilités dans l'aménagement, le développement, la régulation du territoire.** Les élus communautaires doivent donc **définir une stratégie de développement.** C'est d'autant plus essentiel que dans une

intercommunalité, **l'exécutif est composé de personnes issues de listes et de communes différentes.** A la différence des communes, le projet politique n'est pas décidé en amont de l'élection. Il est donc nécessaire, après l'élection, d'établir **un projet commun.** La raréfaction de la ressource publique contraint les collectivités à définir des priorités, à faire des choix et le projet de territoire constitue un référentiel politique et stratégique permettant de guider leurs choix.

UN CHEMINEMENT STRATÉGIQUE ET POLITIQUE

L'élaboration d'un Projet de Territoire n'est pas une démarche technique. L'enjeu d'une telle démarche est de **dégager un compromis sur la vision de l'avenir du territoire, d'identifier les enjeux auxquels il est confronté, de déterminer les priorités pour les 10/15 années à venir et de définir les politiques et les actions à mettre en œuvre, en adéquation avec les moyens disponibles.**

SCHÉMATIQUEMENT, L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE SE DÉCLINE EN 5 GRANDES ÉTAPES



01 La première étape vise à élaborer le portrait du territoire mettant en avant ses principales caractéristiques (page suivante).

02 La seconde étape cherche à définir une vision de l'évolution souhaitée du territoire. Pour nourrir la réflexion, la communauté de communes a décidé de lancer une phase d'écoute des acteurs politiques, les Maires des communes du territoire notamment, mais aussi de la population. Ainsi, à compter du 18 janvier une grande enquête a débuté auprès d'une partie de la population destinée à mettre en évidence :

- la vision que les habitants ont du territoire : ses atouts, ses points faibles, la perception de son évolution récente...
- la manière dont les habitants pratiquent le territoire ; leur lieu de travail, de consommation, de loisirs...
- leur satisfaction vis à vis d'un certain nombre de grandes politiques et de grands services
- leur vision de ce que sont les grands enjeux du territoire et leur priorités pour les années à venir.

03 04 05 Les élus s'attacheront ensuite à élaborer le diagnostic du territoire en comparant l'évolution souhaitée du territoire telle que définie par la vision et son évolution réelle. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence des enjeux, et de définir une feuille de route avec les politiques publiques et les actions à engager pour y répondre.

L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DEVRAIT ÊTRE ACHÉVÉE EN JUIN 2021

Le portrait de notre territoire, ses principales caractéristiques



• **IL BÉNÉFICIE D'UNE BONNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE** avec une variation de sa population entre 2012 et 2017 de **1,4% par an** contre 1,3% pour la moyenne départementale. L'évolution de la population due au solde migratoire¹ est de 0,8% par an (0,7% pour la moyenne départementale) et celle due au solde naturel² de 0,6%/ an (idem Département).



• **LA PART DE POPULATION ÂGÉE EST MODESTE.** Les plus de 60 ans constituent **19,1% de la population** contre 21,9% pour la moyenne départementale et 25,7% pour la moyenne nationale.



• **LE POURCENTAGE D'ACTIFS TRAVAILLANT EN DEHORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE EST IMPORTANT.** Seulement **13,9% des actifs travaillent dans leur commune de résidence** contre 31,4% pour la moyenne départementale, 32,4% pour la moyenne régionale et 33,7% pour la moyenne nationale. De même **seulement 18,70% des actifs du territoire travaillent à l'intérieur du périmètre communautaire ; 52,92% travaillent dans la Communauté d'Agglomération (CA) du Grand Annecy**, 14,19% travaillent en Suisse et 1,63% travaillent dans la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.



• **LA TAILLE DES MÉNAGES EST ÉLEVÉE PUISQU'ELLE S'ÉTABLIT À 2,5 PERSONNES PAR MÉNAGE** contre 2,2 pour les moyennes départementale, régionale et nationale. **30,3% des ménages sont des couples avec enfant** contre 28,4% pour la moyenne nationale.



• **SON INDICATEUR DE CONCENTRATION D'EMPLOI (ICE) EST FAIBLE** puisqu'il s'établit à 42,2 ce qui signifie que le **territoire dispose de 42,2 emplois pour 100 actifs occupés accueillis.** Par comparaison l'ICE du département est de 79,3 et celui de la région de 86,3).

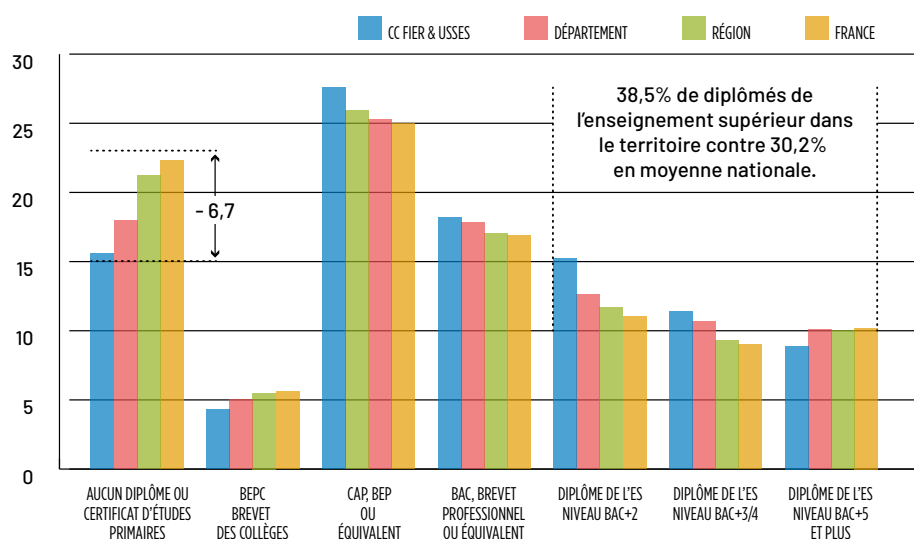
L'INDICE DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

est le rapport entre la population des jeunes (moins de 20 ans) et la population des personnes âgées (plus de 60 ans) par rapport à la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est jugé défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 ce qui signifie qu'il y a plus de personnes potentiellement inactives que de personnes potentiellement en âge de travailler.

La moyenne nationale est de 99.
La moyenne du territoire est de 84

Sallenôves	79
Mesigny	93
Choisy	85
La Balme de Sillingy	84
Sillingy	84
Nonglard	77
Lovagny	85

• **LA POPULATION DU TERRITOIRE EST RELATIVEMENT AISÉE :** le 9^e décile³ s'établit à 50 410 € contre 54 555 € pour la moyenne départementale, 39 570 € pour la moyenne régionale et 38 360 € pour la moyenne nationale. Le 1^{er} décile⁴ s'établit à 15 560 €. Le rapport interdécile est ainsi de 3,2 contre 4,2 pour la moyenne départementale, 3,4 pour la moyenne régionale et 2,4 pour la moyenne nationale. La part des titulaires d'un bac + 5 est de 8,9% de la population contre 10,1% pour la moyenne départementale, 11,2% pour la moyenne régionale et 11,5% pour la moyenne nationale.



41,6% des emplois du territoire sont occupés par des actifs habitant le territoire communautaire et 33,2% des emplois sont occupés par des actifs habitant dans la CA du Grand Annecy.

¹ Différence entre ceux qui viennent habiter le territoire et ceux qui le quittent.
² Différence entre les naissances et les décès.
³ 10% des ménages les plus riches.
⁴ 10% des ménages plus pauvres.

Déchets : vers un nouveau mode de collecte plus moderne

La CCFU s'est engagée dans le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des ordures ménagères afin d'atteindre, à l'horizon 2024, un objectif de 80% des déchets ménagers collectés en conteneurs collectifs. Aujourd'hui, les communes de Nonglard et Lovagny sont intégralement équipées de ce dispositif.



EN CLAIR...

Lors de la collecte en points d'apport volontaire (PAV), les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques installés en différents points fixes. Ces contenants (principalement des colonnes enterrées ou semi-enterrées) sont accessibles à l'ensemble de la population.



POURQUOI UNE COLLECTE EN PAV ?

Faciliter le geste de tri et diminuer le volume d'ordures ménagères : en associant conteneurs d'ordures ménagères et tri sur le même lieu, les performances de tri sont nettement améliorées (en quantité et en qualité) et les volumes d'ordures ménagères diminuent.

Impact carbone plus faible : moins de kilomètres parcourus grâce au regroupement, moins d'arrêts du camion de collecte. La

collecte en PAV génère un impact carbone moindre qu'une collecte porte à porte à contexte équivalent.

Impacts économiques : ce mode de collecte est plus économique car il requiert moins de personnel. Rappelons que le coût global de traitement des ordures ménagères est composé des coûts de collecte, d'incinération et de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes). Les économies réalisées sur la collecte permettront de maîtriser le coût du service dans les années à venir.

NOUVEAU : COLLECTE DE CARTONS BRUNS

De nouveaux conteneurs sont disponibles depuis le mois de décembre sur l'ensemble du territoire pour collecter les cartons bruns de type vente par correspondance, colis, emballages d'objets... (Pas de cartonnets d'emballage alimentaire). Ces conteneurs permanents sont facilement identifiables grâce à leur aspect extérieur rappelant la thématique du carton.

Pourquoi cette nouvelle collecte spécifique ?

Cette collecte répond aux enjeux suivants :

- Recycler plutôt qu'incinérer un matériau valorisable.
- Accompagner l'évolution du mode de consommation avec l'accroissement du commerce et de la vente en ligne.
- Permettre aux usagers une dépose de proximité, 24h/24h et 7j/7j en leur évitant des déplacements en déchetterie.

QUELQUES CHIFFRES POUR MIEUX COMPRENDRE

		2020 15 508 HABITANTS COLLECTE 33% EN PAV		PRÉVISIONS 2024 17 000 HABITANTS COLLECTE 80% EN PAV
TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES		3 626 TONNES	↗	3 700 TONNES
ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES / HABITANT		230 KG / HABITANT	↘	217 KG / HABITANT
COÛT DE COLLECTE		416 674 € TTC	↘	332 925 € TTC
COÛT D'INCINÉRATION		674 073 € TTC (185,9 € TTC/TONNE)	↗	687 830 € TTC (185,9 € TTC/TONNE)
TGAP (TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES)		35 897 € (9,9 € /TONNE)	↗	56 980 € (15,4 € /TONNE)
COÛT GLOBAL DE TRAITEMENT		1 126 644 € TTC	↘	1 077 735 € TTC
COÛT GLOBAL / TONNE		310,71 € TTC / TONNE	↘	291,27 € TTC / TONNE

INFO

> Lors de la mise en service d'un nouveau conteneur d'ordures ménagères, les habitants concernés sont informés par courrier.

> Il est possible de conserver gratuitement son bac roulant pour un usage personnel. Une simple attestation disponible sur le site internet de la CCFU est à remplir et à renvoyer au service déchets.

J'AI FAIT TOMBER MES CLEFS OU MON DOUDOU DANS UN CONTENEUR...

Contactez sans attendre le service déchets au 04 50 63 75 83 ! Il est possible de les récupérer selon le type de conteneur et avec votre aide.



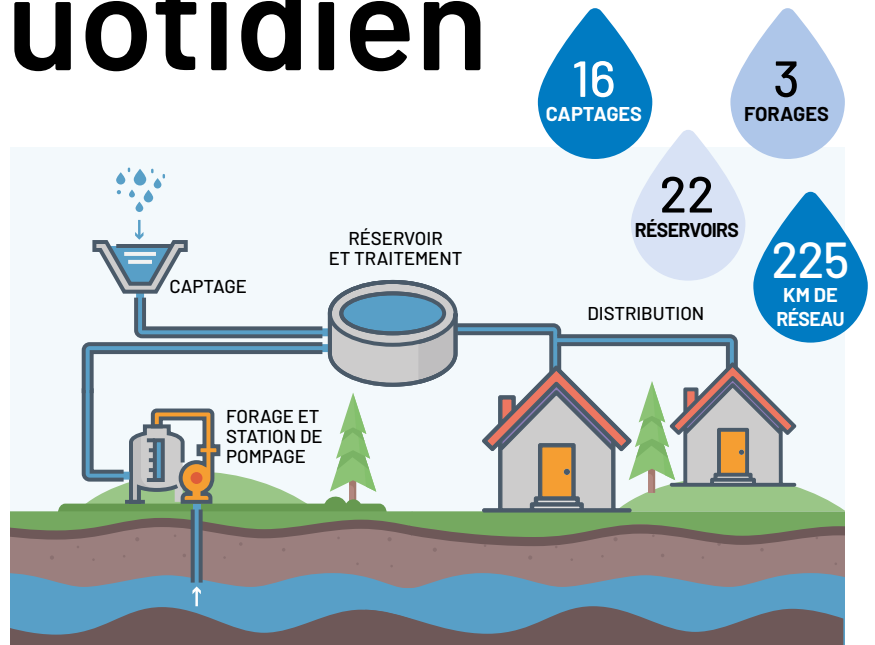
Qualité et traitement de l'eau : une attention au quotidien

Près de 900 000 m³ d'eau potable sont consommés chaque année par les 15 700 habitants du territoire. Les deux épisodes de pollution de l'eau survenus en 2020 sur la commune de La Balme de Sillingy rappellent combien l'eau, élément vital, est un bien fragile au cœur des préoccupations de la politique communautaire.

D'OÙ VIENT L'EAU QUE NOUS CONSOMMONS ?

L'eau consommée provient de deux origines distinctes :

- des captages (ressources gravitaires)
- des forages plus ou moins profonds aménagés dans le sol et équipés de pompes qui permettent de prélever l'eau des nappes.



TROIS DISPOSITIFS AU QUOTIDIEN POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU

01

DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION : UNE PREMIÈRE MESURE POUR PRÉSERVER LES EAUX DISTRIBUÉES

Les points de prélèvement, captages et forages, sont tous protégés par l'instauration de périmètres de protection (immédiats, rapprochés ou éloignés) à l'intérieur desquels les activités, installations ou dépôts sont réglementés ou interdits. Cette mesure est un premier dispositif de protection des eaux dit passif.

02

DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT PERFORMANTS POUR GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU

Avant d'être distribuée via le réseau de distribution, l'eau est stockée dans des réservoirs où elle est traitée par plusieurs systèmes de traitement adaptés : filtration, désinfection par rayonnement ultra-violet ou chloration.

03

UNE EAU SOUS CONTRÔLE AU QUOTIDIEN

L'eau fait l'objet d'un contrôle réglementaire pour garantir sa qualité tout au long de son parcours. Elle fait partie des produits alimentaires les plus contrôlés. Un programme d'analyses réglementaires est établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui définit les lieux de prélèvement, les fréquences et le type d'analyse pour chaque zone de distribution. Les prélèvements et analyses sont réalisés par un laboratoire agréé indépendant (153 analyses réalisées en 2020). En complément de ce suivi réglementaire, le service des eaux de la CCFU effectue un autocontrôle quotidien de la qualité de l'eau sur son réseau afin de pouvoir réagir rapidement en cas de pollution.



... ET ALORS POURQUOI DES POLLUTIONS ?

EN CLAIR...

Malgré toutes les précautions mises en œuvre, une dégradation de la qualité de l'eau reste toutefois possible. Dans la plupart des cas, les **épisodes météorologiques de forte intensité** sont à l'origine des pollutions. Ce fut le cas à La Balme de Sillingy fin août et fin octobre 2020 où des orages avec des pluies de forte intensité ont entraîné un lessivage des sols amplifié par l'absence de couvert végétal suffisant. Ces deux épisodes de pollution concernaient des points de prélèvements différents et avaient des origines distinctes. Ces derniers font désormais l'objet d'un **double traitement permanent** (chloration et rayonnement ultra-violet).

Un contrat de territoire pour préserver les espaces naturels sensibles

Notre territoire possède un patrimoine naturel et paysager qu'il convient de protéger. Afin de répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité, la CCFU a décidé de renforcer son ambition de préservation de la nature et des paysages en s'engageant dans un Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) sur le territoire Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon (MAMB).

LA GESTION D'UN SITE ENS, EN SAVOIR UN PEU PLUS ...

C'est **travailler en concertation** avec les propriétaires, les exploitants, les usagers et les partenaires associatifs afin de restaurer, d'entretenir et de protéger notre patrimoine naturel.

Concrètement, comment ça se passe ?

Après une phase d'étude écologique et d'animation auprès des propriétaires et des exploitants, un plan de gestion est élaboré pour le site. Il a généralement une durée de 5 ans.

Des travaux de restauration puis d'entretien des milieux sont réalisés ainsi que des aménagements pour le grand public (cheminements, panneaux pédagogiques...). Des suivis écologiques sont menés afin de s'assurer de la pertinence des actions entreprises.

Au bout de 5 ans, un bilan est effectué et un nouveau plan de gestion est établi.



UN CTENS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un accord technique et financier entre le

EN CLAIR...

Département et un Établissement Public de Coopération Intercommunale visant à préserver et valoriser les espaces naturels, la biodiversité et les paysages sur un territoire écologique pertinent.

UN ENGAGEMENT AMBITIEUX

Le contrat regroupe 10 communes (les 7 communes de la CCFU, Allonzier la Caille, Epagny Metz-Tessy, Poisy) appartenant à 3 EPCI différents : communauté de communes Fier et Usse (porteuse du contrat), communauté de communes du Pays de Cruseilles et le Grand Annecy. Il définit un programme pluriannuel d'actions mis en œuvre de 2019 à 2023.

Avec une enveloppe globale de **2,8 millions d'€**, dont 1 million d'€ de subvention du département, le Contrat de Territoire ENS affiche une soixantaine d'opérations pour répondre aux objectifs.

LES OBJECTIFS DU CONTRAT :

- la **gestion des 14 sites ENS** du territoire (13 sites sur la CCFU)
- l'**amélioration des connaissances** sur les forêts, le milieu agricole et les corridors écologiques
- la structuration et le développement des **actions de sensibilisation**
- l'élaboration d'une **stratégie foncière**
- un **travail de concertation** avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs et forestiers notamment) pour permettre un vrai lien entre activités économiques et protection de la biodiversité.

CALENDRIER DES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

10 AVRIL 2021 - 14h30-16h30

Au sortir de l'hiver / La Balme de Sillingy

30 AVRIL 2021 - 19h-21h30

Les amphibiens du Miroir de Faille / Sillingy

19 MAI 2021 - 10h-12h

Les oiseaux du Miroir de Faille / Sillingy

22 MAI 2021 - 9h30-12h

De l'intérêt des zones humides / Choisy

12 JUIN 2021 - 9h30-12h

Tout ce qui rampe n'est pas vipère ! / Lovagny

3 JUILLET 2021 - 10h-12h

Zoom sur les fleurs locales du Miroir de Faille / Sillingy

22 SEPTEMBRE 2021 - 14h30-17h

Sur les traces de vie des animaux sauvages de la Mandallaz / La Balme de Sillingy

9 OCTOBRE - 14h-16h

Laissez-passer pour la faune / Nonglard



Plus d'infos partir de mars 2021 sur le site de la CCFU : www.ccfu.fr



La CCFU au service des entreprises

LE TISSU ÉCONOMIQUE DE LA CCFU EN QUELQUES CHIFFRES

AU 1^{er} JANVIER 2021,
ON DÉNOMBRE
1420
ÉTABLISSEMENTS
SUR LA CCFU



TRÈS GRANDE
MAJORITÉ
D'ENTREPRISES DE
MOINS DE 10 SALARIÉS



23% DE
COMMERCES
ET SERVICES AUX
PARTICULIERS

21% D'ACTIVITÉS
DE SERVICES
DE TYPE



INFORMATIQUE, COMMUNICATION,
GESTION, EXPERTISE, ETC.

21% D'ENTREPRISES
DE LA CONSTRUCTION
ET DES
TRAVAUX PUBLICS



LE RESTE SE PARTAGE
ENTRE AGRICULTURE, SANTÉ,
CULTURE-SPORT-LOISIRS,
INDUSTRIE ET TRANSPORT.



La CCFU s'appuie sur deux partenaires pour accompagner les entreprises du territoire, la Maison de l'Économie Développement (MED) et Initiative Genevois (IG).

MAISON DE L'ÉCONOMIE DÉVELOPPEMENT S'IMPLANTER, RÉSEAUTER, DÉVELOPPER SES PROJETS ET COMPÉTENCES

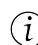
La MED assure une mission de prestation de services pour accompagner les entreprises à trouver des locaux, pour les aider à mieux gérer leurs ressources humaines et à être informées sur les dispositifs d'accompagnement.

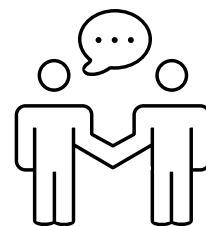
- **Une bourse foncière et immobilière est proposée aux porteurs de projets et aux propriétaires de terrains ou de locaux** pour croiser les besoins et aider les entreprises à s'implanter sur la CCFU et les alentours.
> **Plus de 300 annonces sont aujourd'hui disponibles sur cette bourse (www.med74.fr).**
- **Des actions sont spécifiquement menées pour aider les entreprises** à mieux recruter, fidéliser leurs collaborateurs et optimiser leur gestion des ressources humaines.
> **Club des RH, rendez-vous et ateliers collectifs ou individuels, forum, etc.**
- **Une veille approfondie et un accompagnement ciblé et individuel** sont réalisés à la demande des entreprises sur des sujets variés comme les recherches de financement, la mise en réseaux, l'innovation, l'export, etc.
> **32 actions collectives ont été menées en 2020, et 5 entreprises accompagnées de manière individuelle sur la CCFU.**

 **Pour bénéficier des services de la MED, appelez le 04 50 87 09 87 Plus d'infos www.med74.fr**

INITIATIVE GNEVOIS CRÉER SON ENTREPRISE

La CCFU a confié à Initiative Genevois la mission d'**accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises**. Cette association appartient au réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement d'entreprises. Elle accompagne les porteurs de projets à chaque étape de leur parcours : **de la validation du projet à son financement via la mobilisation de prêts à taux zéro**. Elle propose ensuite un suivi durant les trois premières années d'existence de l'entreprise, notamment un **parrainage par un chef d'entreprise expérimenté et un club de créateurs**. La pérennité des sociétés financées s'en trouve renforcée. Le taux de pérennité à 3 ans est ainsi de 92 % contre 70% à l'échelon national.

 **Contact pour renseignements et prise de rendez-vous : Jean SAINTE-BEUVE au 06 11 03 08 46 ou par mail saintebeuve@initiative-genevois.fr**



ACTIONS 2020 D'IG SUR LA CCFU

17 PORTEURS DE PROJET
ACCUEILLIS, INFORMÉS,
ORIENTÉS VERS LES
INTERLOCUTEURS
COMPÉTENTS POUR
STRUCTURER LEUR PROJET

8 PROJETS FINANCÉS SOIT
78 000€ INJECTÉS SUR LE
TERRITOIRE, POUR UN TOTAL
DE FINANCEMENT BANCAIRE
DE 575 500€

14 EMPLOIS CRÉÉS OU
MAINTENUS

14 ENTREPRISES EN COURS
DE SUIVI DONT 5 BÉNÉFICIAINT
D'UN PARRAINAGE

Habitat et logement : la CCFU vous accompagne

LE LOGEMENT EN QUELQUES CHIFFRES



6 407 logements
au 1^{er} janvier 2017

92% de résidences
principales

3% de résidences
secondaires



Peu de logements vacants :

262 sur toute la CCFU
soit un peu plus de 4%



Surtout des propriétaires :

73% des logements
sont occupés par les
propriétaires,

16% par des locataires
du parc privé

10% par des locataires
du parc social.



10% de logements
sociaux, mais en
constante augmentation
car production renforcée
sur Sillingy et La Balme de
Sillingy.



La majorité des habitants
vit en maison individuelle

(**66,4%** des
logements) mais avec
une forte progression
de la construction de
logements collectifs ces
dernières années.



Par son positionnement géographique et son cadre de vie, le territoire de la CCFU est attractif et accueille une population toujours plus nombreuse. De nouveaux besoins en logements sont ainsi apparus, plaçant la politique de l'habitat au cœur des actions communautaires.

UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR LA CCFU

La CCFU encourage une réflexion commune et des actions concrètes pour améliorer l'offre de logements sur le territoire en réalisant un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Il s'agit d'un outil pour mobiliser tous les partenaires du logement, et proposer sur 6 ans des réponses aux besoins en logements et en hébergement (logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété, adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap, logements d'urgence, etc.). Le premier PLH s'est terminé en novembre 2020 et la CCFU vient d'engager l'élaboration du programme 2021 - 2026.

On y retrouvera notamment deux actions phares :

- **Le soutien à la production de logements sociaux** par le versement de subventions pour toute construction de logements locatifs aidés. Depuis 2012, la CCFU a contribué à la production de 207 logements sociaux pour 550 000 € de subvention. La gestion des demandes de logements sociaux reste de la compétence des communes.

- **Le soutien à la réhabilitation et la rénovation des logements** pour améliorer leur performance énergétique. Un **service public de conseils gratuits sur l'habitat** propose un accompagnement personnalisé par un conseiller expert aux personnes ayant un projet

de rénovation ou de construction (études et conseils techniques, informations sur les démarches administratives et financières...).

Ce service est ouvert à l'ensemble de la population sans condition de ressources.

Depuis sa mise en place en 2019, une centaine de ménages a été accompagnée.

VOUS VOULEZ FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET AMÉLIORER VOTRE CONFORT ?

CHAUFFAGE / ISOLATION / VENTILATION

Par où commencer ? Qui peut me conseiller de façon objective, près de chez moi ? Contactez votre conseiller INFO ENERGIE. Il assure un service public de proximité et vous renseigne en toute neutralité.

 **Renseignements et rendez-vous**
au numéro gratuit 04 58 57 0170.



Analyse des besoins sociaux : connaître son territoire pour adapter ses interventions

La CCFU avec ses 7 communes membres a engagé en ce début de mandat l'étude de l'analyse des besoins sociaux (ABS) du territoire. Si l'élaboration de l'ABS est une obligation légale pour les communes, les élus souhaitent mener cette action à l'échelle intercommunale afin d'avoir une vision globale.



QU'EST-CE QU'UNE ABS ?

C'est une démarche qui vise à **ajuster l'action sociale sur le territoire**, grâce à l'analyse des besoins de la population et de l'offre déjà existante. Que l'on parle de fracture numérique, de santé, d'habitat, d'emploi, de petite enfance, de mobilité, d'isolement ou de prévention, chacun est directement ou indirectement concerné.

POURQUOI UNE ABS ?

Il convient de s'adapter aux nouveaux besoins qui émergent de la population en pleine évolution ainsi qu'à ses effets sociodémographiques. **La comparaison entre l'analyse des besoins et celle de l'offre de services existante permet de dégager des axes de réflexion à partir desquels se dessinera la politique sociale du territoire.**

De nombreux acteurs du territoire représentent une force vive et active du développement social. L'objectif est de conforter le partenariat entre ces différents acteurs privés, associatifs ou publics, de façon à renforcer la cohérence de l'action sociale collective. Chacun développe des actions selon un projet social partagé.

L'ABS DE LA CCFU

Un cabinet d'études spécialisé accompagne la CCFU et les communes dans cette démarche durant 6 mois. Le portrait sociodémographique du territoire a été réalisé dans une première phase. Le projet va se poursuivre en 2021 avec l'analyse croisée de l'offre et des besoins. Cela permettra de **définir les enjeux sociaux** du territoire pour les intégrer à notre politique et **dégager les principaux axes de notre action sociale.**



LA PRÉSENTATION COMPLÈTE DE L'ABS SERA PROPOSÉE DANS UN PROCHAIN NUMÉRO.

MOBILITÉ DOUCE

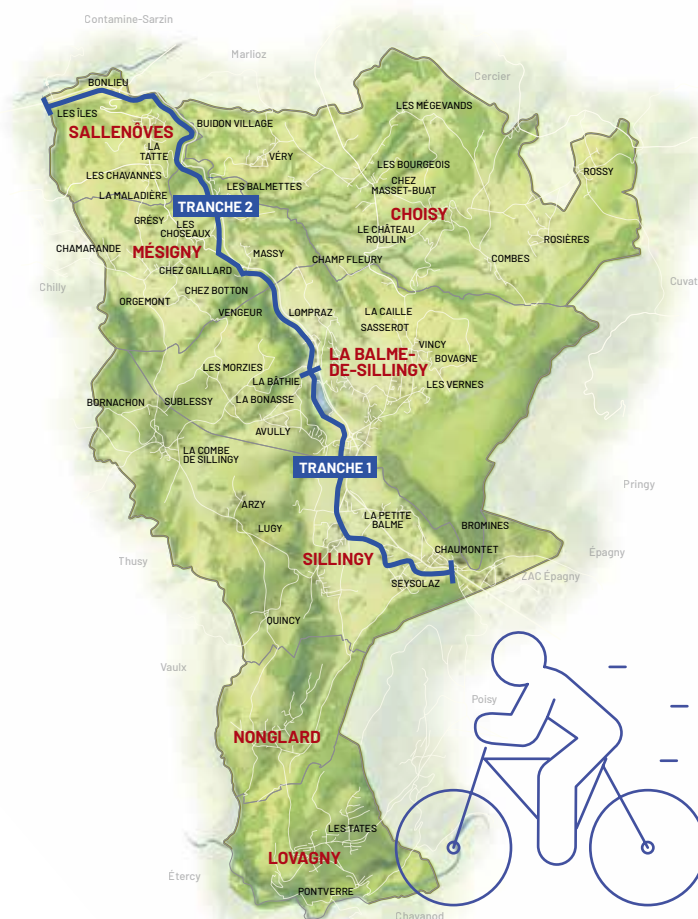
Traverser la CCFU à vélo, c'est bientôt possible !

La véloroute du Sillon Alpin (V62), inscrite au schéma national des véloroutes, relie Valence au Lac d'Annecy jusqu'à la ViaRhôna (au niveau de Seyssel). L'itinéraire traverse le territoire de la CCFU sur 11 km de Sillingy (secteur de Chaumontet) à Sallenôves (Bonlieu les Iles).

L'aménagement de cette voie cyclable est réalisé en **deux tranches**. Les travaux de la première tranche, de Chaumontet au lac de La Balme, ont démarré en 2019 et sont en cours de finalisation. Il sera donc rapidement possible pour certains collégiens de rejoindre l'établissement de la Mandallaz à vélo en toute sécurité.

L'étude de la deuxième tranche est en cours. Les acquisitions foncières seront réalisées en 2021 pour permettre un démarrage des travaux en 2022.

La CCFU bénéficie de subventions importantes du département et de la Région, pour financer ce projet.



La CCFU bientôt dans son nouveau siège

Démarré en 2019, le projet de construction du nouveau siège de la CCFU tient la cadence, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

Pour limiter l'arrêt de chantier, les élus ont décidé de prendre en charge les frais de désinfection des locaux de chantier durant le premier confinement. L'équipe d'ingénierie formée autour du cabinet d'architectes Atelier Catherine Boidevaix s'est également adaptée à la situation pour mener efficacement le projet.

Ces nouveaux locaux ont pour objectif d'offrir une meilleure visibilité aux administrés et de faciliter le fonctionnement des services actuellement répartis sur 4 sites entre La Balme de Sillingy et Sillingy.

Dès le mois de mai, vous retrouverez tous les services de la CCFU réunis dans le nouveau bâtiment situé au 27 route du stade à Sillingy.



Accueil des gens du voyage



EN CLAIR...

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage renforce les obligations d'élaboration et de mise en œuvre d'un dispositif d'accueil départemental pour les gens du voyage. Elle prévoit notamment l'élaboration d'un schéma d'accueil des gens du voyage dans chaque département.

Le schéma prévoit les secteurs géographiques d'implantation et les communes où doivent être réalisés des équipements destinés à l'accueil des gens du voyage ainsi que leur capacité.

QUELLES OBLIGATIONS POUR LA CCFU ?

Le schéma 2019 - 2025 de la Haute-Savoie impose, pour le territoire de la CCFU, l'aménagement de 8 places en terrains familiaux (destinés aux personnes en voie de sédentarisation) et 8 places en aire d'accueil.

Durant le précédent mandat, un long travail de prospection foncière fut réalisé pour identifier un site adapté à recevoir les deux équipements, en adéquation avec les prescriptions du schéma.

Le terrain retenu est situé au lieu-dit Sous la Ville sur la commune de Sillingy, non loin des commerces, écoles et services mais sans proximité immédiate avec les habitations.

Les travaux d'aménagement, démarrés début 2020, sont en cours de finalisation. Les élus ont décidé de confier la gestion de cet équipement à un prestataire spécialisé dans l'accueil des gens du voyage. Une consultation est lancée pour retenir un gestionnaire et permettre une ouverture de l'aire en avril 2021. La CCFU sera alors en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.



IMPORTANT

Le respect des obligations du schéma conditionne la mise en œuvre des pouvoirs de police spéciale du maire ou du président en matière des gens du voyage. Cela signifie qu'en cas d'installation illicite d'un groupe sur le territoire, une procédure d'expulsion ne peut être engagée que si la communauté de communes s'est conformée aux obligations du schéma.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de la CCFU



ACCUEIL GÉNÉRAL - SIÈGE CCFU

171 place Claudius Luiset - Sillingy

Accueil

04 50 77 70 74
accueil@ccfu.fr

Petite enfance - Crèches

04 50 77 70 74
petite.enfance@ccfu.fr

Transports scolaires

04 50 77 24 03
transport.scolaire@ccfu.fr



SERVICE EAU POTABLE

171 place Claudius Luiset - Sillingy

Facturation de l'eau

04 50 77 24 04
eau@ccfu.fr

Renseignements factures

Service technique de l'eau

04 50 77 15 34
technique@ccfu.fr
Renseignements abonnements,
demandes de branchements

Astreinte

06 71 58 41 57
Urgences eau potable (fuites, casse, ...)
Semaine : du lundi au vendredi de 17h à 8h
Week-end : du vendredi 17h au lundi 8h

RESTEZ INFORMÉS DES URGENCES (FUITE, CASSE...) PAR SMS en vous inscrivant au dispositif *alerte citoyens* sur fier-et-usses.alertecitoyens.com



SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

165 route de Paris (Lac de La Balme)
La Balme de Sillingy

Accueil / renseignements

04 50 77 71 17
environnement@ccfu.fr

Déchèterie d'Epagny Metz-Tessy

Horaires d'ouverture :
9h - 12 et 13h30 - 18h30 (horaires d'été)
9h - 12h et 13h30 - 17h30 (horaires d'hiver)
Les changements d'horaires ont lieu lors du passage national aux heures d'été et d'hiver.
La déchèterie est fermée le lundi matin et le jeudi toute la journée.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME

13 bis route de Choisy - La Balme de Sillingy
04 50 68 87 22
urbanisme@ccfu.fr



RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

4 rue Colle Umberto - La Balme de Sillingy
04 80 73 00 23
ram@ccfu.fr



SERVICE DE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE - ADMR

4 rue Colle Umberto - La Balme de Sillingy
04 50 68 76 56
accueil.petites-usses@fed74.admr.org

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR www.ccfu.fr





Alter'Alpa Tourisme, une porte pour s'évader

L'office de tourisme de Fier & Usses et du Pays de Cruseilles
est désormais installé de manière permanente
au Domaine du Tornet à La Balme de Sillingy.

C'est l'occasion pour vous de retrouver des services de proximité,
pas réservés uniquement aux touristes !

- **Vente de la vignette suisse** (prix identique à celui de la douane)
- **Boutique de produits du terroir** (miel, bière, vin, jus de fruits, livres de vos communes, cartes postales...) **et boutique rando/vélo** (fiches topo, topo guides, cartes IGN...)
- **Renseignements pour vos activités week-end** sur les randonnées et les sports outdoor (vélo avec le label accueil vélo, l'escalade, l'équitation...) mais aussi **des idées pour vous occuper en famille tout en prenant l'air** (jeux d'extérieur tels que les jeux de piste, chasses au trésor, courses d'orientation, et prochainement du géocaching)
- **Billetterie des animations et activités du territoire** (ex : mini-stages de la Ferme de Chosal)
- **Location de vélos à assistance électrique**
- **Informations pratiques**

Lucien, Manon, Morgane et Amélie
seront ravis de vous accueillir pour
vous accompagner dans la découverte
ou redécouverte du territoire et dans
l'organisation de vos activités.

L'office de tourisme est ouvert toute
l'année :

BASSE SAISON : du lundi au samedi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

HAUTE SAISON : (vacances d'avril,
ponts et du 15/06 aux Journées
Européennes du Patrimoine) :
7/7j aux mêmes horaires.

